où il est difficile d'apprendre quelque chose, tellement les digressions, la diffusion et le désordre des idées en rendent la lecture fatigante, sinon impossible. Il eut de même des cours de culture qu'il faisait à la pépinière du Roule, où il n'eut presque jamais d'auditeurs.

Dupetit-Thouars reprit, développa et transforma l'ingénieuse théorie de Lahire sur la formation des couches annuelles du bois. D'après lui, les bourgeons doivent être regardés comme des embryons germants, et la couche de cambium située entre l'écorce et le bois serait pour le bourgeon ce que la terre est pour le grain qu'elle fait germer. Gaudichaud en France, Knight et Lindley en Angleterre ont aussi adopté cette hypothèse; mais jusqu'à ce jour elle n'a pas été vérifiée par des expériences concluantes. On a de Dupetit-Thouars : *Dissertation sur l'enchaînement des êtres* (1788, in-8°); *Histoire des végétaux recueillis dans les îles de France, de Bourbon et de Madagascar* (1804, in-4°, 4 cahiers avec 39 planches); *Essai sur la végétation considérée dans le développement des bourgeons* (1809, in-8°); *Mélanges de botanique et de voyages* (1809, in-8°, avec planches et cartes); *Cours de botanique appliqué aux productions végétales*, ouvrage inachevé (1815, in-8° avec planches); le *Verger français* (1817, in-8°); *Cours de phytologie ou de botanique générale* (1819-1820, 2 vol. in-8°); *Flore des îles australes de l'Afrique; Histoire particulière des plantes orchidées recueillies sur les trois terres australes d'Afrique, de France, de Bourbon et de Madagascar* (1822, in-8°), etc. C'est en l'honneur de Dupetit-Thouars que Bory de Saint-Vincent a appelé *Aubertia* un arbre de l'île de France, de la famille des térébinthacées, et que l'on a donné le nom de *Thouarea* à une graminée sarmenteuse de l'île Bourbon.

DUPETIT-THOUARS (Aristide AUBERT), vice-amiral français, frère du précédent, né au château de Boumois, près de Saumur, le 31 août 1760, fut glorieusement au combat d'Aboukir le 1er août 1798. Il se fit remarquer, dès sa plus tendre enfance, par une grande indépendance de caractère et par une vocation irrésistible pour la marine, vocation qui fut développée en lui par la lecture de quelques livres de voyages, celle de *Robinson Crusoé* surtout. Au commencement de 1776, il entra, comme cadet gentilhomme, dans le régiment de Poitou-infanterie, où il devint bientôt sous-lieutenant. Cette même année, ayant appris que le capitaine Cook se préparait à partir pour son troisième voyage autour du monde, il fit demander au célèbre navigateur de le prendre comme mousse à bord de l'un de ses vaisseaux. Cette démarche n'aboutit pas. En 1778, Dupetit-Thouars fut plus heureux; il obtint du ministre de la marine, M. de Sartine, son passage de l'armée de terre dans l'armée de mer, alla subir à Rochefort un examen qu'il passa d'une manière brillante, et fut enfin nommé garde de marine à dater du 1er mars 1778. Il avait alors dix-sept ans. Le nouveau marin débuta par une croisière de quelques mois dans l'Océan, à bord de la frégate la *Gloire*, puis il s'embarqua sur le *Fendant*, de l'armée navale du comte d'Orvilliers, et assista au combat que le comte d'Orvilliers livra, sous Ouessant, le 27 juillet 1778, à l'amiral Keppel, et auquel le *Fendant* prit une part glorieuse. L'année suivante, Dupetit-Thouars assista encore, à bord du même bâtiment, à la prise du fort Saint-Louis, au Sénégal, et à plusieurs autres affaires. Dupetit-Thouars passa ensuite sur la *Couronne*, qui avait pour mission de conduire aux Antilles, avec deux autres vaisseaux, un convoi de ravitaillement pour le comte de Grasse. La *Couronne* arriva à sa destination assez à temps pour prendre part au funeste combat du 12 avril 1782, dit bataille de la Dominique. En 1784, Dupetit-Thouars, nommé enseigne de vaisseau, s'embarqua sur le bâtiment le *Téméraire*, qui avait mission de tenir station à Saint-Domingue. Il passa trois années consécutives dans cette colonie, étudiant les mœurs et les usages du pays, explorant les côtes à bord de la goélette le *Picori*, dont le chevalier de Grass lui avait donné le commandement, et faisant de nombreux relèvements. En 1790, Dupetit-Thouars, apprenant le naufrage de la Pérouse et de ses compagnons, écrivit au ministre de la marine pour lui demander le commandement d'un bâtiment destiné à aller à la recherche de l'infortuné navigateur. La réponse du ministre s'étant fait attendre, il recueillit des souscriptions pour subvenir aux frais d'un armement particulier, et vendit, dans le même but, ses propres biens, ainsi que ceux de son frère, officier au régiment de la Couronne, qu'il avait décidé à partager son entreprise. Le roi Louis XVI s'inscrivit comme souscripteur, et décida en outre que Dupetit-Thouars, ainsi que les officiers qui l'accompagneraient, conserveraient leur grade et activité dans la marine et toucheraient deux années d'appointements à l'avance. De son côté, l'Assemblée nationale, par un décret du 22 décembre 1791, vota « qu'il serait délivré à M. Dupetit-Thouars, par la caisse de la trésorerie nationale, à titre de gratification, pour subvenir aux frais de son armement, une somme de 10,000 francs, et que le présent décret serait porté dans le jour à la sanction du roi. » Quelques jours après, le 1er janvier 1792, Dupetit-Thouars fut nommé lieutenant de vaisseau. Il mit à la voile le 22 août, à Brest, à bord du *Diligent*. Au moment de partir, il se vit séparé de son frère, mis en arrestation inopinément par un arrêté du comité de Salut public. Ne croyant cependant qu'à une mesure préventive, il n'en appareilla pas moins, donnant rendez-vous à son frère à l'île de France : il ne devait plus le revoir. Au reste, l'expédition échoua; ayant voulu aller relâcher sur la côte du Brésil, Dupetit-Thouars y fut, au mépris des traités et du simple droit des gens, arrêté par les Portugais, et son navire livré au pillage. C'est ainsi que se termina cette généreuse entreprise qui avait coûté tant de sacrifices à notre marin. Ce ne fut que longtemps après, à la suite de longues et pénibles démarches, que la famille de Dupetit-Thouars put enfin obtenir, en 1802, de la cour de Lisbonne, une indemnité de la confiscation du *Diligent*, indemnité qui fut distribuée proportionnellement à toutes les personnes intéressées dans cet armement. Conduit de Fernambouc à Lisbonne, ainsi que son état-major et son équipage, Dupetit-Thouars y resta prisonnier jusqu'au mois d'avril 1793. Devenu libre à cette époque, il s'embarqua pour les Etats-Unis sur un bâtiment de commerce. Toutefois, avant de quitter Lisbonne, il distribua à ses officiers et à son équipage une faible indemnité de six mille francs que le gouvernement portugais lui avait fait remettre, comme produit de la vente des débris de son bâtiment. Dupetit-Thouars resta trois ans en Amérique, où il fit deux tentatives infructueuses pour se rendre par terre la côte N.-O., et visita les cataractes du Niagara avec le duc de La Rochefoucauld-Liancourt. En 1796, il revint en France. Destitué, comme noble, pendant son absence, de son grade dans la marine, il obtint d'être rétabli sur les listes avec le grade de capitaine de vaisseau, à dater du mois de mars 1796. En 1798, lors de l'expédition d'Egypte, le capitaine Dupetit-Thouars fut nommé d'abord au commandement du *Franklin*, vaisseau de l'armée navale du vice-amiral Brueys, puis à celui du *Tonnant*, vaisseau de 80 canons. L'armée appareilla de Toulon le 19 mai 1798; le 9 juin suivant, elle parut devant Malte; puis, cette île prise, elle se dirigea sur le port d'Alexandrie, où elle mouilla le 1er juillet. Elle y débarqua les troupes qu'elle avait à bord, puis alla s'embosser le 3 dans la rade d'Aboukir. Nelson, qui depuis plus d'un mois parcourait la Méditerranée dans tous les sens, sans avoir pu rencontrer la flotte française, arriva le 1er août sur la plage d'Aboukir et y surprit celle-ci qui ne songeait plus au danger. Malgré les avis de Dupetit-Thouars et de Blanquet du Chayla, le vice-amiral Brueys résolut de combattre à l'ancre. L'action s'engagea à cinq heures du soir. Dupetit-Thouars, bien que prévoyant l'issue fatale de cette journée, fit des prodiges de valeur. Le *Tonnant*, qui servait de matelot d'arrière à l'*Orient*, le vaisseau amiral, força le *Bellérophon* à amener son pavillon; puis, attaqué par le *Majestie*, il se défendit si vigoureusement, qu'il coula ce vaisseau, le désempara presque complétement, lui tua son capitaine et lui mit hors de combat tous les officiers et environ deux cents matelots. Mais, un incendie s'étant déclaré à bord du *l'Orient*, l'Amiral ordonna à Dupetit-Thouars, qui combattait ce bâtiment, le quittèrent et réunirent leurs efforts contre le *Franklin* et le *Tonnant*. Ces deux vaisseaux soutinrent l'attaque avec une fermeté des plus remarquables, et nul doute que les Anglais n'en eussent pas eu facilement raison, si l'intrépide Dupetit-Thouars n'avait pas été frappé à mort sur son banc de quart. L'infortuné et héroïque capitaine, sous le feu qui couvrait son bâtiment, eut successivement le bras droit, puis le bras gauche, puis enfin une jambe emportés par trois boulets; à demi-mort, il trouva encore la force, assure-t-on, de se faire mettre dans un baquet de son pour pouvoir donner l'ordre de clouer son pavillon au mât. Nous devons dire que la notice publiée par la sœur de Dupetit-Thouars (dans les *Annales maritimes* de 1817 à 1820) ne mentionne pas ce dernier fait, qui n'est pas, du reste, nécessaire à la gloire du héros. Ce qu'il y a de certain, c'est que le *Tonnant*, animé du même héroïsme que son brave capitaine, ne se rendit que le surlendemain de la bataille. Dupetit-Thouars n'avait que trente-huit ans. Il a laissé plusieurs manuscrits, que sa sœur, Mlle Félicité Dupetit-Thouars, a réunis en 3 vol. in-8°, sous le titre de : *Lettres, mémoires et opuscules d'Aristide Dupetit-Thouars, capitaine de vaisseau, enseveli sous les débris du* Tonnant *au combat d'Aboukir*.

Dupetit-Thouars (LA MORT DE), tableau de M. Biard, Salon de 1869. Cette composition est des plus pathétiques : l'intrépide officier, porté dans les bras d'un matelot, n'a plus qu'un tronçon humain d'où le sang ruisselle, d'où la vie est près de s'échapper; il conserve encore assez d'énergie, cependant, pour donner des ordres à ceux qui l'entourent. Les flammes rougeâtres des navires incendiés se font jour à travers les tourbillons de fumée et éclairent ce drame de lueurs sinistres. Il y a quelques tons boueux et lourds dans ce tableau, a dit M. Chaumelin (l'*Art contemporain*), et il règne un peu trop de confusion dans les derniers plans; mais ces imperfections ne doivent pas nous empêcher de reconnaître la vigueur déployée par M. Biard, vigueur d'autant plus étonnante, que cet artiste ne s'était guère fait connaître jusqu'ici que par des fantaisies plus ou moins grotesques.

DUPETIT-THOUARS (Abel AUBERT), vice-amiral français, neveu des deux précédents, né à Saumur (Maine-et-Loire) en 1793, mort à Paris en 1864. Il entra au service en 1804, débuta dans la flottille de Boulogne, et servit jusqu'en 1815 sur les côtes de la Manche et de la Méditerranée. En 1817, 1818 et 1819, il fit trois campagnes hydrographiques à Terre-Neuve et sur les côtes occidentales de France; plus tard il explora les côtes d'Alger et, frappé de l'insuffisance du blocus de cette ville, présenta le projet de débarquement et le plan de campagne qui furent exécutés en 1830. Il concourut lui-même à l'expédition en qualité de capitaine de corvette, commandant du brick le *Griffon*; et fut nommé ensuite au commandement de la station des mers du Sud. En 1834, il déploya une énergie remarquable au Callao et força le gouvernement péruvien à restituer un navire de commerce saisi illégalement. Le commerce de Bordeaux, à qui appartenait ce navire, offrit à cette occasion à Dupetit-Thouars une épée d'honneur. Nommé la même année capitaine de vaisseau, il fut chargé, en 1835, de faire avec sa frégate, la *Vénus*, un voyage de circumnavigation, et, au retour de ce voyage, en 1841, fut promu contre-amiral. Envoyé ensuite, avec la *Reine-Blanche*, pour prendre possession des îles Marquises ou de Taïti, il y rencontra un adversaire opiniâtre dans le missionnaire anglais Pritchard, l'expulsa et prit possession de l'Archipel au nom de la France; mais le gouvernement de Louis-Philippe, pour ne pas entrer en lutte avec l'Angleterre, désavoua Dupetit-Thouars et rétablit le protectorat; les Chambres votèrent même l'indemnité Pritchard, restée célèbre dans les fastes parlementaires. L'opinion libérale ne partagea pas l'avis du gouvernement et des Chambres, et offrit par souscription une épée d'honneur au contre-amiral Dupetit-Thouars; mais celui-ci ne crut pas devoir l'accepter. Il fut ensuite nommé préfet maritime à Lorient, puis, en 1846, vice-amiral, et entra, en 1849, au conseil d'amirauté, qu'il présida jusqu'en 1858. Il siégea en outre à la Législative, où l'envoya, en 1849, le département de Maine-et-Loire. En 1855, l'Académie des sciences l'appela dans son sein, et, peu après, il fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur. Indépendamment de la relation du *Voyage de circumnavigation de la* Vénus (10 vol. in-8°, avec atlas de 180 planches in-fol. et 2 cartes), le vice-amiral Dupetit-Thouars a laissé diverses brochures relatives aux affaires de Taïti.

DUPEUR, EUSE s. (du-peur, euze — rad. *duper*). Personne qui dupe, qui trompe : *Il n'y aurait que demi-mal d'être dupe, si l'on n'était de plus calomnié par le* DUPEUR. (Mme Necker.)

Le monde avec plaisir voit *les dupeurs* dupés.
VOLTAIRE.

— Fam. *Dupeur d'oreilles*, Ecrivain, poëte, orateur, dont le style ou le langage flatte l'oreille, de manière à empêcher qu'on ne s'aperçoive du fond des idées : *Je me méfie de l'engouement que fait naître un* DUPEUR D'OREILLES. (D'Alembert.)

— **Antonymes.** Dupe, victime.

DUPEUTY (Désiré-Charles), auteur dramatique français, né à Paris le 6 février 1798, mort à Saint-Germain en Laye au mois d'octobre 1865. Il était issu d'une famille de robe, originaire de Vervins. Après avoir fait ses études au lycée Impérial, il servit en qualité de volontaire pendant les Cent-Jours. Le licenciement de l'armée de la Loire le jeta dans l'administration. Il vécut quelque temps d'un emploi dans un ministère, et s'essaya modestement à la littérature dramatique par un vaudeville intitulé la *Fête au village*, représenté en 1821. Puis il fonda un journal d'opposition, la *Nouveauté*, qui lui attira les rigueurs du ministère Corbière. On le vit alors commencer avec un grand bonheur et une inépuisable fécondité ce système de collaboration qui dura quarante ans et lui valut de nombreux succès. Associé aux auteurs dramatiques en vogue, il a mis son nom à une foule d'œuvres théâtrales, parmi lesquelles plusieurs sont restées au répertoire. Déjà, en 1832, on le trouvait la participation à plus de soixante-dix pièces. Nous citerons, entre autres productions de cet auteur, qui a enrichi les scènes parisiennes de tant de petits chefs-d'œuvre de finesse, de mouvement et de gaieté : le *Hussard de Felsheim*, vaudeville en trois actes (1827); *Léonide* ou la *Vieille de Suresnes*, en trois actes (1824, reçu en 1819); les *Poletais*, en deux actes (1828); *Madame Grégoire* ou le *Cabaret de la Pomme de Pin*, chanson en deux actes; la *Femme, le mari et l'amant*, en cinq époques (1829); la *Camargo* ou l'*Opéra en* 1750, comédie en quatre actes (1833); *Pauvre idiot*, drame (1838); *Bonaventure*, comédie-vaudeville (1840); les *Amours de Psyché*, féerie (1841); *Deux dames au violon*, en un acte (1841); *Ravel en voyage*, en un acte (1844); le *Lait d'ânesse* (1846); les *Trois portiers*, en deux actes (1847); la *Vie de café*, pièce en trois actes (1850); *Un vieux de la vieille roche*, en un acte (1852); *Pilboz et Friquet ou Zouave et highlander*, en un acte (1855); *Une tempête dans une baignoire* (1859), etc. Citons encore : *Napoléon* ou *Schœnbrunn et Sainte-Hélène*, drame en neuf tableaux, avec M. Régnier (1830); le *Procès du maréchal Ney* (1815), drame historique en quatre tableaux, avec Fontan (1831), non représenté, par suite de l'interdiction de l'autorité supérieure, mais imprimé; *Paris la nuit*, drame populaire en cinq tableaux, avec M. Cormon (1842); la *Fille du paysan*, drame en cinq actes, avec MM. P. Deslandes et Bourget; la *Poissarde* ou les *Halles en* 1804, avec les mêmes (1852); les *Carrières de Montmartre*, drame, avec Bourget (1855); les *Gueux de Béranger*, en cinq actes, avec M. Jules Moinaux (1856). N'oublions pas : *Victorine* ou la *Nuit porte conseil*; le *Chevalier d'Essone*, vaudeville en trois actes, avec M. Anicet-Bourgeois (1847); le *Marquis d'Argencourt*, en trois actes (1857); enfin *N, i, ni; Marionette; Cornaro, tyran pas doux*; les *Buses graves*, parodies des drames de M. Victor Hugo : *Hernani*, *Marion Delorme*, *Angelo*, les *Burgraves*.

Décoré de la Légion d'honneur en juin 1852, Charles Dupeuty avait été l'un des fondateurs les plus actifs de l'Association des auteurs dramatiques. Appelé presque constamment à faire partie de la commission de cette association, il a en outre exercé pendant sept ans les fonctions de vice-président. C'était un de nos plus spirituels vaudevillistes, et il a brillé surtout par la verve et la gaîté originalité. Un jouval, pour faire son éloge en peu de mots, n'a rien trouvé de mieux à dire que ceci : « Charles Dupeuty laisse *un théâtre*. » Ce complément-là en vaut un autre, car il montre l'aimable fécondité dont le vaudevilliste était doué.

DUPEUTY (Adolphe), journaliste et auteur dramatique français, né à Paris en 1828, mort à Paris en 1828. Il a été, de 1850 à 1852, secrétaire du Grand-Opéra. Se livrant ensuite au journalisme dramatique, il entra en 1856 au *Figaro* et y rédigea un *Courrier des théâtres*; il a écrit depuis au *Figaro-Programme* et au *Charivari*; en 1865, il a reparu au *Figaro*. Au théâtre, il a donné, en collaboration avec M. Bourget : les *Deux pêcheurs*, opérette (1858); avec M. Thiéry : les *Canotiers de la Seine*, vaudeville en trois actes et cinq tableaux, piquante fantaisie jouée cent dix fois de suite aux Folies-Dramatiques (1858); *Arsène et Camille*, vaudeville (1859); le *Joli cocher*, vaudeville (1863); avec M. de Jalais : le *Carnaval des canotiers*, vaudeville en quatre actes (1864), etc. On lui doit aussi : *Où est la femme?* (in-18, 1864).

DUPHOT (Léonard), général républicain, né à Lyon en 1770, assassiné à Rome le 27 décembre 1797. Sous-officier avant la Révolution, il devint adjudant général en novembre 1794, et assista, en cette qualité, à la prise de Figuières. Au plus fort de la mêlée, un général et un officier supérieur espagnols proposèrent à Duphot et à Lannes, alors colonel, de faire cesser le carnage, et de décider du sort de la journée par un double duel. Cette proposition ayant été acceptée, le combat singulier eut lieu en présence des deux armées, comme dans les temps héroïques du moyen âge. Les deux officiers français furent victorieux et prirent possession de la place. Duphot se signala dans la campagne d'Italie en 1796 et en 1797, et reçut le grade de général de brigade, avec la mission d'organiser les troupes de la république cisalpine. A la fin de 1797, il accompagna Joseph Bonaparte, nommé ambassadeur à Rome. Celui-ci, des son arrivée, vit affluer dans son hôtel des députations de patriotes qui le sollicitaient de les aider de son influence pour le renversement du gouvernement papal. Bien qu'il eût constamment repoussé ces ouvertures, des attroupements ayant le même but se formaient journellement sous ses fenêtres, et des soldats furent envoyés pour les dissiper. Joseph étant sorti pour se jeter entre les troupes et le peuple, Duphot, qui le suivait, tomba frappé d'une balle à la poitrine; il tenta de se relever, mais les soldats du pape l'achevèrent à coups de baïonnettes. Au mois de janvier 1798, Berthier, pour punir la cour de Rome de cet attentat, s'empara du château Saint-Ange, et quelques jours après la république était proclamée dans la ville. Les cendres de Duphot furent placées dans une urne, au sommet d'une colonne antique, sur la place du Capitole, d'où on les retira au mois de novembre suivant, après la retraite des Français. Ce jeune général avait été destiné à la belle-sœur de Joseph Bonaparte, Mlle Clary, qui devint l'épouse de Bernadotte. Duphot avait composé, après le 10 août 1792, un hymne *Aux mânes des héros morts pour la liberté*, mis en musique par Laïs, et qui était, après la *Marseillaise*, le chant de prédilection des soldats.

DUPIÉRY (Mme), femme savante, un peu de la famille de celles que Molière mit si bien en scène dans cette comédie après laquelle il put se dire : « Je n'ai plus que faire d'étudier Plaute et Térence et d'éplucher les fragments de Ménandre. » Mme Dupiéry, en effet, n'aurait peut-être pas su distinguer un pourpoint d'avec un haut-de-chausses; mais elle aurait su discuter à propos des mouvements des astres avec Mme du Châtelet, avec Voltaire lui-même. Elle a été en relations « scientifiques » avec Lalande, qui lui a dédié son *Astronomie des dames*. Elle a fait de nombreux calculs d'éclipses, pour mieux trouver le mouvement des astres, et des mémoires nombreux sur l'astronomie, qu'on trouve dans les œuvres de l'illustre prédécesseur d'Arago. Enfin, la science lui est redevable d'une *Table alphabétique et analytique des matières contenues dans les dix tomes du système des connaissances chimiques* (Paris, 1802, 1 vol. in-8°).

DUPIN (Jean), poëte français, né dans le Bourbonnais en 1302, mort en 1372. Il passa la plus grande partie de sa vie à l'abbaye de Vauceelles, près de Cambrai, où il était moine, et mourut à l'abbaye des Guillemins, près de Liége. Dupin a composé, en prose et en vers, un ouvrage intitulé : le *Livre de bonne vie* (Chambéry, 1493, in-fol.), et réédité sous le titre de : le *Champ vertueux de bonne vie* (Paris, in-4°). Cet ouvrage, dit l'abbé Goujet, « est divisé en deux parties, l'une en prose, l'autre en vers. La première est partagée en sept livres. C'est le récit de ce qu'il feint avoir vu en songe, sous la conduite d'un chevalier nommé Mandevie, avec lequel il parcourt toutes les conditions des hommes. La seconde partie, qui contient le huitième livre, est en vers et roule sur les mêmes sujets. C'est comme l'abrégé des sept autres livres. Jean Dupin fait passer en revue, dans ce huitième livre, tous les états en général, dont il représente en quarante chapitres, et avec beaucoup de liberté, les abus et les vices. Les dignités les plus respectables sont, comme les conditions inférieures, frappées de sa censure. Il parle fort librement des papes; il accuse les cardinaux, les évêques et autres prélats de luxe, simonie, d'avarice et d'autres crimes plus énormes, et leur oppose la vie des apôtres. Il fait un portrait plus affreux des chanoines et des moines, sans épargner les religieux de Saint-Benoît et de Saint-Bernard, qu'il désigne sous le titre de moines noirs et de moines blancs... Les prêtres et surtout les juges d'Eglise, comme les officiaux et autres, sont encore plus maltraités. S'il n'a pas chargé ses couleurs, il faut avouer que les abus dont il se plaint étaient fort criants... Il parcourt avec la même liberté toutes les conditions séculières, depuis les rois jusqu'aux artisans, et partout il se montre un censeur impitoyable. » Ce curieux ouvrage est assez médiocre au point de vue poétique; et Jean Dupin, dans sa préface, nous apprend lui-même qu'il n'avait aucune prétention littéraire :

Je suys rude et mal courtois;
Si je dis mal, pardonnez-moy,
Je foys par bonne intention;
Si n'ay pas langue de François,
De la duché de Bourbonnoys
Fust mon lieu et ma nation.

D'après la Croix du Maine, Dupin est l'auteur d'un poëme agréable, l'*Evangile des femmes*, composé en vers alexandrins, dont la Bibliothèque nationale possède le manuscrit.

DUPIN (Louis-Ellies), historien ecclésiastique français, docteur en Sorbonne, né en Normandie, suivant les uns, à Paris, suivant les autres, en 1657, mort en 1719. Il entra dans les ordres, fut reçu docteur en Sorbonne (1684), devint professeur de philosophie au Collége royal et fut nommé commissaire dans la plupart des affaires de la Faculté, dont il devint, en 1691, chef du secrétariat du département de la Seine; en 1698, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale; en 1699, administrateur du même département. Il fut nommé, en 1800, préfet des Deux-Sèvres; reçu, en 1809, le titre de baron et remplit, à partir de 1813 jusqu'à sa mort, la charge de maître des comptes. Etienne Dupin avait épousé, en 1796, la veuve de Danton. On a de lui un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Notices biographiques d'hommes célèbres de l'antiquité et des temps modernes* (1793); *Statistique du département des Deux-Sèvres* (1801); *Précis historique de l'administration et de la comptabilité des revenus communaux* (1820); *Histoire de l'administration des secours publics* (1821); *Histoire de l'administration locale* ou *Revue historique des divers changements survenus dans l'organisation administrative depuis le commencement de la monarchie jusqu'à l'avénement de Charles X* (1829, in-8°).

DUPIN (Charles-André), jurisconsulte et magistrat français, né à Clamecy le 20 juin 1758, mort dans la même ville le 21 novembre 1843. Son père était un fort habile médecin, qui voulut néanmoins que son fils suivît la carrière du barreau, et le jeune homme, obéissant à la volonté paternelle, alla étudier le droit à Bourges. Après s'être fait recevoir avocat au Parlement de Paris, il entra dans la magistrature et remplit, jusqu'à la Révolution, les modestes fonctions de conseiller et de lieutenant particulier au bailliage de Clamecy. Il adopta avec enthousiasme les principes de la Révolution et fut envoyé par ses concitoyens à l'Assemblée législative, où il travailla dans les comités, surtout dans celui de l'instruction publique, à côté de Lacépède et de Condorcet, qui devinrent ses amis. Emprisonné en 1793, il ne recouvra sa liberté qu'après la chute de Robespierre. Il reprit alors sa robe d'avocat; son éloquence et son talent lui valurent rapidement une nombreuse et honorable clientèle, et il se vit en possession de la confiance générale. Trois fois les suffrages de ses concitoyens le portèrent aux Chambres électives. La haute position que lui donnaient ces témoignages de confiance et d'estime attira l'attention du gouvernement. Un arrêté du 12 frimaire an VII le nomma avocat général à la cour de cassation; mais il refusa ces fonctions élevées et préféra revenir dans sa ville natale, à Clamecy, pour y exercer les simples fonctions du ministère public près d'un tribunal de première instance. En 1814, il fut nommé sous-préfet de la même ville. Charitable et bienfaisant, désintéressé pour lui-même, soigneux de l'éducation de ses enfants, il mérita qu'on dît de lui ce qu'on avait dit de Loisel, qu'il était « bon fils, bon père, bon parent, bon ami, bon citoyen, aimant fort sa patrie et sa ville. » Charles Dupin fut le père de trois hommes remarquables, connus sous le nom des trois Dupin et dont nous donnons ci-après la biographie.

DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques), magistrat français, fils du précédent, dit **Dupin aîné**, pour le distinguer de ses deux frères Charles et Philippe, né à Varzy, en Nivernais, le 1er février 1783, mort à Paris le 10 novembre 1865.

Sa mère fut une femme très-éclairée, à l'esprit ferme, indépendant et vif, qui exerça une grande influence sur l'éducation de ses trois fils. On lui attribue à juste titre l'honneur d'avoir contribué à faire de tous les trois des hommes remarquables, et l'on a pu graver sur sa tombe cette épitaphe simple, qui a une fierté toute romaine : CI-GIT LA MÈRE DES TROIS DUPIN.

Sous le Consulat, Dupin aîné fit ses études de droit à l'Académie de législation, qui remplaçait les anciennes écoles de droit. Reçu avocat en 1800, il fut, deux ans après, le premier docteur qui sortit de la Faculté rétablie. Ayant concouru à une chaire de professeur à l'Ecole de droit, il échoua. Il conserva longtemps un souvenir amer de cet échec; mais la vie lui réservait de nombreuses compensations. En attendant, il étudiait la procédure chez un avoué. On doit à M. Dupin aîné ce témoignage, qu'il mérita ses premiers succès par un travail qui eût fait plier toute autre nature moins robuste que la sienne. Sa parole vive, la verve gauloise de son esprit, sa science incontestable le firent promptement remarquer au barreau de Paris. Un procès bruyant, qu'il gagna, appela sur lui l'attention du procureur général Merlin, qui le fit adjoindre à la commission chargée de la classification des lois de l'Empire.

Pendant les Cent-Jours, les électeurs de Château-Chinon l'envoient siéger à la Chambre des représentants. Il prend place dans les rangs du parti libéral, repousse le maintien de la dynastie impériale et signe la déclaration du 15 juillet 1815 : « Que le gouvernement, quel qu'en fût le chef, devait réunir les vœux de la nation légalement émis. » Sa carrière politique commençait.

Revenu au barreau, il y affirma d'abord son instinct bourgeois, frondeur, son attachement aux principes de 1789 et son gallicanisme en matière de conflits religieux. Le procès du maréchal Ney donna l'essor à sa réputation et à sa popularité. Chargé, avec les deux Berryer, de la défense de l'illustre coupable, il déploya, malgré les restrictions apportées à la liberté de parole des avocats, une habileté de moyens digne de plus de succès. Dès lors, l'opposition s'empara de son nom et lui fit une rapide renommée. Tout homme de quelque importance, poursuivi pour affaire politique, faisait appel à M. Dupin. Il était devenu l'avocat de l'opposition libérale. C'est à ce titre qu'il fut chargé de défendre les généraux Alix, Boyer, de Rovigo, Gilly; les trois Anglais qui avaient favorisé l'évasion de M. de La Valette; Mérilhou, Béranger, Bavoux, Jouy et Jay, etc.

Les deux procès de presse qui donnèrent le plus de retentissement au nom de M. Dupin furent ceux du *Constitutionnel*, en 1825, et du *Journal des Débats*, en 1829. Dans le procès du *Constitutionnel*, M. Dupin eut à défendre les libertés de l'Eglise gallicane. Sa plaidoirie ne fut pas une défense, mais une attaque, et il y apporta une ardeur que pouvait seule expliquer son antipathie pour le principe ultramontain et pour les jésuites. Quant à l'affaire du *Journal des Débats*, l'article incriminé se terminait par ces mots célèbres : « Malheureuse France! malheureux roi! » C'était en 1829. L'année suivante, la révolution amenait au trône une autre dynastie; les paroles du journal avaient été prophétiques.

Les succès politiques de M. Dupin ne lui faisaient pas négliger le travail patient de la procédure. « Il n'allait jamais à l'audience, dit M. Delangle dans le discours consacré à la mémoire de son prédécesseur, sans avoir épuisé les recherches de tout genre, interrogé les textes du droit, compulsé les auteurs, vérifié les arrêts, médité longuement sur le côté moral que présentait la cause à plaider. Il aurait considéré comme un abus de confiance de ne pas consacrer à chaque affaire un examen approfondi. Ses notes étaient un traité sur la matière. »

La popularité de M. Dupin lui valut d'être